

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES
D'INDRE-ET-LOIRE
Pôle pilotage et ressources
Division ressources humaines et formation professionnelle
Service ressources humaines
94, BOULEVARD BERANGER – BP 3228
37032 TOURS CEDEX

Tours, le 1^{er} juin 2015

Le directeur départemental

à

Mesdames et Messieurs les chefs d'unité opérationnelle

Affaire suivie par Nadine JAZOTTES
nadine.jazottes@dgfip.finances.gouv.fr
☎ 02 47 21 73 40 ✉ : 02 47 21 73 16

Objet : Mouvements locaux de **mutation des agents de catégorie B** (mouvements administratifs) à effet du 1^{er} septembre 2015.

Le projet de mouvement national vient d'être publié par la direction générale.

La présente note a pour objet de préciser le dispositif mis en œuvre pour le mouvement local.

Depuis cette année, les agents de catégorie B des deux ex-filières peuvent participer à un mouvement de mutation unifié, élaboré à partir de règles de gestion totalement harmonisées.

Les affectations seront prononcées après consultation de la commission administrative paritaire locale (CAPL) n°2, à l'exception de celles concernant les agents mis « à la disposition du directeur » (ALD) ou changeant de service au sein de la direction.

I - Agents appelés à participer au mouvement local :

Sont invités à participer au présent mouvement local :

- ☐ les contrôleurs dont l'emploi est transféré, dans le cadre d'une réforme de structure à un autre service (paragraphe V ci-dessous) ;
- ☐ les contrôleurs nouvellement mutés ou nommés en Indre-et Loire dans le cadre du mouvement national de 2015 ayant obtenu une RAN et une mission/structure ;
- ☐ les contrôleurs qui souhaitent changer d'affectation locale au sein de leur RAN et de leur mission/structure, à condition d'être affectés dans leur service local actuel depuis au moins 1 an au 01/09/2015, à l'instar des règles appliquées au plan national ;
- ☐ les contrôleurs « détachés » dans un emploi autre que celui sur lequel ils ont été officiellement nommés après réunion de la CAPL.

Toutefois, les contrôleurs affectés ou mutés dans le cadre du mouvement national avec une mission/structure comprenant une seule localisation de poste de travail dans la même résidence ne participent pas au mouvement local (BCR, CDIF, services communs, direction,).

II - Règles de gestion pour l'élaboration du mouvement local :

L'ancienneté administrative constituera le critère de droit commun pour départager les demandes.

L'ancienneté prise en compte est celle acquise au 31/12/2014.

Toutefois, il pourra y être dérogé à titre exceptionnel, lorsque l'intérêt du service l'exigera.

Il sera tenu compte des vacances ouvertes jusqu'au 1^{er} mars 2016.

III - Affectations au sein des services de direction :

Les affectations dans un service précis de direction ou les changements d'activités au sein des services de direction, ne relèvent pas du mouvement local mais de la seule compétence du directeur. Celles-ci sont communiquées, pour information, en CAPL.

Les agents souhaitant changer de service ou de division au sein de la direction rempliront une « fiche de souhaits » (cf. annexe II-B).

IV - Situation des agents affectés à la disposition du directeur (ALD):

L'affectation des agents nommés ALD n'est pas prononcée dans le cadre du mouvement local soumis à l'avis de la CAPL, mais sur décision du directeur départemental.

Les agents nommés ALD sans précision de la résidence sont susceptibles d'être affectés par le directeur départemental dans tout service et toute résidence du département.

Les agents nommés ALD dans une résidence sont susceptibles d'être affectés par le directeur départemental dans tout service au sein de leur résidence d'affectation nationale.

Les agents nommés ALD ne peuvent prétendre à une affectation définitive à un poste particulier en raison de leur position d'ALD.

Bien que ne participant pas au mouvement local, les agents ALD (cf. annexe II-B) sont invités à faire connaître leurs préférences en complétant une fiche de souhaits.

V - Création du PCRP le 1^{er} septembre 2015 :

La création du pôle de contrôle revenus/patrimoine a été présentée pour avis du comité technique local du 13 janvier 2015.

Cette création se traduit par des transferts d'emplois selon les modalités suivantes:
2 emplois du PCE, 1 emploi du SIP de Tours Est fiscalité immobilière, 1 emploi du SIP de Tours Nord Ouest fiscalité immobilière, 1 emploi du SIP de Tours Est SIP.

Dans le cadre d'une réforme de structure, l'agent dont l'emploi est transféré à un autre service de la direction doit formuler une demande de mutation :

- pour le nouveau service, s'il souhaite suivre son emploi. Il bénéficie alors d'une priorité ;
- pour un autre service de la RAN dont il dépend en respectant sa mission structure s'il ne souhaite pas suivre l'emploi transféré.

VI - Restructurations de services :

Les agents souhaitant anticiper les restructurations de services par un changement d'affectation au sein de leur RAN peuvent se porter candidat au présent mouvement. Cependant leur régime de priorité, associé à de telles opérations ne pourra être appliqué.

En tout état de cause, les agents concernés peuvent se rapprocher du service des ressources humaines pour toute question.

VII - Modalités d'expression des vœux :

Chaque agent désirant ou devant participer au mouvement local voudra bien servir une fiche de vœux (cf annexe I-B).

Il est recommandé de ne pas limiter les demandes aux seuls emplois vacants figurant sur les listes de postes vacants jointes en annexe, la direction n'ayant pas la possibilité de prévoir

les vacances qui s'ouvriront en cours de mouvement. Les emplois implantés classés par résidence d'affectation nationale et par mission/structure figurent également en annexe.

La liste des emplois vacants jointe à la présente note est une liste indicative. Pour tenir compte de la situation des effectifs, des postes pourront ne pas être attribués afin d'assurer le meilleur équilibre entre les services. Ainsi, la direction pourra décider de ne pas pourvoir tous les postes vacants en catégorie B lorsque la situation des effectifs du service fera apparaître un surnombre dans la catégorie C résultant des anciennes modalités d'affectation des agents B et C de la filière gestion publique.

Les agents mutés dans le département ont le plus grand intérêt à solliciter le maximum de postes dans leur RAN et mission/structure d'affectation, dans l'ordre décroissant de leurs préférences. En effet, **l'agent qui n'aura pas obtenu l'un des postes sollicités dans le cadre du mouvement local sera affecté d'office sur le dernier poste vacant de sa mission/structure à sa résidence.**

Les fiches de vœux dûment servies et signées seront adressées par la voie hiérarchique au fil de l'eau au service des ressources humaines de la direction en dématérialisé par courriel adressé à ddfip37.ppr.personnel@dgfip.finances.gouv.fr avec copie à Mme Nadine JAZOTTES (nadine.jazottes@dgfip.finances.gouv.fr).

La date limite de transmission des fiches de vœux est fixée au :

- **17 juin 2015** pour les agents déjà en poste et ceux figurant dans le projet de mouvement de mutation national publié le 27 avril 2015
- **2 juillet 2015** pour les contrôleurs concernés par des modifications apportées par le mouvement national définitif (publication prévue le 30/06/2015)

Sauf circonstances particulières dûment justifiées, les demandes qui parviendraient hors délai ne pourront plus être examinées utilement.

La CAPL relative au mouvement local de mutation se tiendra le 7 juillet 2015.

Mesdames et Messieurs les chefs d'unité opérationnelle voudront bien informer tous les agents concernés placés sous leur autorité (y compris les agents momentanément absents) de l'annonce du mouvement.

Cette note sera également publiée sur le site ULYSSE 37.

Pour toutes difficultés ou renseignements complémentaires, vous êtes invités à vous adresser au service des ressources humaines (Mmes Nadine JAZOTTES 02 47 21 73 40, Edith JACQ 02 47 21 73 32, Véronique LANDURÉ 02 47 21 73 41, M. Fabian RIOS 02 47 21 73 42).

Pour le directeur départemental,
Le directeur du pôle pilotage et ressources,

Pascal RUFFIÉ

MOUVEMENT DES AGENTS DE CATEGORIE B

LISTE DES POSTES IMPLANTES

RAN D'AMBOISE

SIP-SIE

- SIP	7
- SIE	8

Gestion des comptes publics

- Trésorerie SPL d'Amboise-Pocé	4
- Trésorerie de Bléré	3
- Trésorerie de Château-Renault	3
- Trésorerie de Vouvray	2

RAN DE CHINON

Fiscalité personnelle

- SIP	7
- Centre des Impôts Foncier :	
- B administratifs	2

Fiscalité professionnelle

- SIE	8
-------------	---

Conservation des hypothèques

- SPF	3
-------------	---

Gestion des comptes publics

- Trésorerie Azay-Le-Rideau	2
- Trésorerie SPL de Chinon	5
- Trésorerie de Bourgueil	2

- Trésorerie l'Ile-Bouchard	4
- Trésorerie Touraine Nord-Ouest	3
- Trésorerie de Sainte-Maure-de-Touraine	3

RAN DE LOCHES

SIP-SIE

- SIE	5
- SIP	5

Fiscalité personnelle

- Centre des Impôts Foncier :	
- B administratifs	1

Conservation des hypothèques

- SPF	2
-------------	---

Gestion des comptes publics

- Trésorerie SPL de Loches	6
- Trésorerie Touraine Sud	3
- Trésorerie de Ligueil	2
- Trésorerie de Montbazou	4

RAN DE TOURS

Direction

- Direction	70
- Brigade de Contrôle et de Recherches	5
- Services communs	5

Fiscalité personnelle

- SIP de Tours-Est	5
- SIP de Tours Nord-Ouest	6
- SIP de Tours-Sud	3
- Cellule CSP	13
- PCRCP	5
- Centre des Impôts Foncier - B administratifs	7
- Trésorerie Tours Banlieue Sud	7

Fiscalité professionnelle

- Pôle CE	2
- PRS.....	5
- SIE Tours-Est	10
- SIE Tours Nord-Ouest	25
- SIE Tours-Sud	10

Conservation des hypothèques

- Services de publicité foncière ▫ Tours 1	7
▫ Tours 2	5

Gestion des comptes publics

- Trésorerie Tours CHU	13
- Trésorerie de Luynes	2
- Trésorerie de Neuillé-Pont-Pierre.....	3
- Trésorerie Tours Banlieue Ouest	8
- Trésorerie Tours Municipale	12
- Trésorerie Tours Habitat	6
- Paierie Départementale	6

SANS RESIDENCE

- EDR (équipe départementale de renfort)	
□ Sans résidence	17
□ CPS Relais	6

**MOUVEMENT DES AGENTS DE CATEGORIE B
PRENANT EFFET AU 1ER SEPTEMBRE 2015**

LISTE DES POSTES VACANTS
(sous réserve des modifications pouvant intervenir en CAPN)

RAN D'AMBOISE

Gestion des comptes publics

- Trésorerie Château-Renault 1 poste

Services des impôts particuliers/entreprises

- SIE d'Amboise..... 1 poste

RAN DE CHINON

Gestion des comptes publics

- Trésorerie Bourgueil 1 poste

- Trésorerie Chinon 1 poste

- Trésorerie Azay-Le-Rideau 2 postes

Fiscalité personnelle

- SIP de Chinon 6 postes

Fiscalité professionnelle

- SIE de Chinon 4 postes

RAN DE LOCHES

Gestion des comptes publics

- Trésorerie Touraine Sud 3 postes
- Trésorerie Loches 1 poste
- Trésorerie Montbazou 1 poste
- Trésorerie Ligueil 2 postes

Fiscalité personnelle

- CDIF de Loches..... 1 poste

Conservation des Hypothèques

- CH de Loches 1 poste

RAN DE TOURS

Direction 2 postes

Gestion des comptes publics

- Trésorerie Tours Municipale 1 poste

- Trésorerie Tours Habitat 3 postes

- Trésorerie Tours CHU 1 poste

Fiscalité personnelle

- Trésorerie Tours Banlieue Sud 3 postes

- SIP Tours Est 1 poste

- PCRП 5 postes

Fiscalité professionnelle

- PCE Tours 1 poste

- PRS Tours 1 poste

- SIE Tours Nord-Ouest 3 postes

- SIE Tours Sud 1 poste

Conservation des Hypothèques

- SPF Tours 1 1 poste

SANS RESIDENCE

Equipe départementale de renfort 3 postes

